

date de dépôt : 19/03/2024
demandeur : **Monsieur CUTIVET Gilbert**
pour : **la reconstruction d'une habitation suite à
sinistre**
adresse terrain : **539 rue de la Moyroude, RIVES
(38140)**
référence(s) cadastrale(s) : **AL 47**

Le Maire
à
Monsieur CUTIVET Gilbert
539 rue de la Moyroude
38140 RIVES

Monsieur,

Vous avez déposé un permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions le 19 mars 2024, pour la reconstruction d'une habitation suite à sinistre sur un terrain situé 539 rue de la Moyroude, à Rives (38140).

Par courrier envoyé en RAR dans le premier mois suivant le dépôt de votre demande, des pièces complémentaires vous ont été demandées dans le cadre du présent permis de construire.

Les pièces n'étant pas parvenues en mairie dans le délai de 3 mois prévu à l'article R 423-39 du code de l'urbanisme, je vous informe que votre permis a fait l'objet d'une **décision tacite d'opposition**.

Il vous appartient donc de déposer une nouvelle demande afin de mener à bien votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Rives, le 20/08/2024

Le maire-adjoint,
Jean-Paul GOUT

